



L'ASSOCIATION LEPA
Genève

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

COMPTES ANNUELS 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
SUR LE CONTRÔLE SUCCINCT AU COMITE DE

L'Association LEPA

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (bilan, compte de profits & pertes) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du comité alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct. Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse NAS 910 Review (examen succinct). Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel et des procédures analytiques appliquées aux données financières des comptes annuels. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué un review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

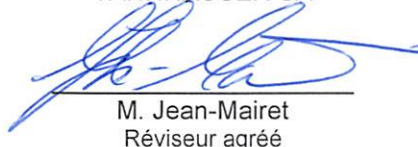
Lors de notre examen succinct, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes aux statuts et à la loi suisse.

Les comptes annuels présentent des fonds propres nets au bilan de **CHF – 19'517.08.**

Nous relevons que votre association présente une situation de surendettement au 31 décembre 2025. Nous vous rappelons les dispositions de l'article 77 du code civil. Il appartient donc au comité de remédier sans délai à cette situation.

Genève, le 11 juin 2026

TANNHAUSER SA


M. Jean-Mairet
Réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de profits & pertes et annexe)

Association LEPA

BILAN

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
ACTIF		
Actif circulant	47 493,17	21 439,50
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme	22 225,22	2 607,45
Caisse	100,00	850,00
Banques	22 125,22	1 757,45
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de se	15 767,95	6 332,05
Envers des tiers	25 849,75	17 687,25
./. Du croire	-10 081,80	-11 355,20
Actifs de régularisation	9 500,00	12 500,00
Produits à recevoir	9 500,00	12 500,00
Actif immobilisé	300,00	300,00
Immobilisations financières	300,00	300,00
Dépôts de caution	300,00	300,00
TOTAL ACTIF	47 793,17	21 739,50
PASSIF		
Capitaux étrangers à court terme	67 310,25	40 348,82
Autres dettes à court terme	38 858,55	12 588,67
Envers des tiers	38 858,55	12 588,67
Passifs de régularisation	28 451,70	27 760,15
Charges à payer	6 600,00	6 070,15
Produits encaissés d'avance	21 851,70	21 690,00
Capital de l'association	-19 517,08	-18 609,32
Découvert au 1er janvier	-18 609,32	-16 566,37
Bénéfice (- perte) de l'exercice	-907,76	-2 042,95
Découvert au 31 décembre	-19 517,08	-18 609,32
TOTAL PASSIF	47 793,17	21 739,50

Association LEPA

COMPTE DE PERTES ET PROFITS

		2025	2024
		CHF	CHF
	annexe		
Produits		95 462,73	98 612,73
Subvention Etat de Genève (DES / BIE)		35 000,00	35 000,00
Subvention des villes et communes	2,1	22 595,00	27 255,00
Cotisations parents d'élèves		28 280,77	20 486,80
Dons		8 386,96	9 347,83
Autres produits		1 200,00	6 523,10
Marge brute		95 462,73	98 612,73
Charges de personnel		77 115,65	83 067,43
Salaires et charges sociales		77 115,65	83 067,43
Autres charges d'exploitation (détaillées en page suivante)		5 743,75	4 940,95
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts		12 603,33	10 604,35
Charges financières (-)		-206,30	-139,41
Résultat d'exploitation avant impôts		12 397,03	10 464,94
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	2,2	0,00	938,33
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période (-)	2,3	-13 304,79	-13 446,22
Bénéfice (- perte) de l'exercice		-907,76	-2 042,95

Association LEPA

DETAIL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2025	2024
	CHF	CHF
Autres charges d'exploitation	5 743,75	4 940,95
Locations salles de cours	0,00	375,00
Charges d'administration et fournitures de bureau	3 348,90	2 392,75
Honoraires fiduciaires	2 000,00	1 470,15
Frais manifestations	0,00	299,00
Assurances	394,85	404,05

Association LEPA

ANNEXE AUX COMPTES

(Art. 959c CO)

Généralités

L'Association LEPA - GENEVE est une association sans but lucratif au sens des art. 60 et suivants du Code Civil. Elle a été constituée le 1er mars 2011 à Genève. Elle a pour but le développement des connaissances de la langue d'origine pour les enfants des familles albanophones établies à Genève.

L'association est soumise à une révision.

Composition du comité

Liburn Mehmetaj - Président

Besnik Zeqiri - Membre

Enver Nesushta - Secrétaire

Brikena Osmani - Membre (observation, représentante des enseignant(e)s)

Esena Aliraj - Membre

Azem Hyseni - Membre

Bajrush Sejdija - Membre

Gentiana Kasemi - Membre

Le comité de l'association est entièrement bénévole, il ne reçoit aucune indemnité à ce titre.

Administration

Monsieur Liburn Mehmetaj, Président de l'association, est responsable de l'administration et de la comptabilité de l'association.

L'organe de contrôle

La fiduciaire Tannhauser SA, Rue Agasse 54, 1208 Genève, est chargée de réviser nos comptes conformément au mandat confié par le comité.

1. Principes comptables (art. 959c, al. 1, ch. 1)

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (Art. 957 à 963b).

Comptabilisation des produits

Le chiffre d'affaires comprend tous les produits découlant de la vente de biens et prestations de services.

Impôts

L'association est au bénéfice d'une exonération fiscale des impôt cantonaux, communaux et fédéraux pour une durée indéterminée.

Association LEPA

ANNEXE AUX COMPTES

(Art. 959c CO)

2. Information, structures détaillées et commentaires sur les comptes annuels (art. 959c, al. 1, ch. 2 CO)

	2025	2024
2.1 Subvention des villes et communes	22 595,00	27 255,00
Carouge	0,00	1 080,00
Onex	4 500,00	5 500,00
Vernier	5 000,00	7 000,00
Grand-Saconnex	0,00	250,00
Onex, subvention en nature (locaux)	3 360,00	3 360,00
Carouge, subvention en nature (locaux)	650,00	980,00
Meyrin, subvention en nature (locaux)	6 460,00	6 460,00
Vernier, subvention en nature (locaux)	2 625,00	2 625,00
2.2 Produits exceptionnels, uniques ou hors période	0,00	938,33
Correction ajustement LAA 2024	0,00	938,33
2.3 Charges exceptionnelles, uniques ou hors période (-)	-13 304,79	-13 446,22
Subvention en nature	-13 095,00	-13 425,00
Divers	-209,79	-21,22

Association LEPA

PROPOSITION DE RÉPARTITION

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
<u>COMPTE DE PERTES ET PROFITS</u>		
Découvert au 1er janvier	-18 609,32	-16 566,37
Bénéfice (- perte) de l'exercice	<u>-907,76</u>	<u>-2 042,95</u>
Solde à répartir	<u>-19 517,08</u>	<u>-18 609,32</u>

PROPOSITION DE REPARTITION

Report à nouveau	<u>-19 517,08</u>	<u>-18 609,32</u>
Total répartition	<u>-19 517,08</u>	<u>-18 609,32</u>